

Rapport du Directeur des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire

XI^e Session de l'Assemblée
des Français de l'étranger

➤ 7 septembre 2009

Sommaire

Editorial	4
Organigramme	8
I La représentation des Français établis hors de France	10
1 > La révision constitutionnelle	11
2 > Élections sénatoriales et élections à la caisse de sécurité sociale des français de l'étranger - septembre 2008	12
3 > Les sessions de l'AFE, les événements marquants et les perspectives 2009	13
3.A Les sessions de l'AFE	13
3.B La « Journée de l'Europe » - 30 septembre 2008	16
3.C Le renouvellement partiel des Conseillers AFE Zone A - Amérique, Afrique du 7 juin 2009	17
3.D La troisième journée des Français à l'étranger - 5 septembre 2009	20
4 > Le budget de l'AFE	21
5 > Les mouvements au sein du secrétariat général de l'AFE	23
II La Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire	24
1 > Le périmètre d'action, les missions et les moyens	25
2 > Evolution de la population française établie hors de France inscrite au registre de 1995 à 2008	27
III L'administration des Français de l'étranger	36
1 > Le réseau d'administration informatisée (RACINE) est en fonction et des améliorations y ont été apportées	37
1.A Le programme 151 : « Français à l'étranger et affaires consulaires »	38
1.B Le réseau des consuls honoraires	42
2 > L'état civil et la nationalité	44
3 > L'action sociale	48
4 > La scolarisation des enfants français à l'étranger : bourses scolaires et prise en charge des frais de scolarité	57
5 > L'emploi et la formation professionnelle	60
6 > L'information sur l'expatriation : la Maison des Français de l'étranger	66
IV La sécurité des Français à l'étranger	68
1 > La réforme des structures : la création du centre de crise	69
2 > Les crises : 2008, début 2009	71
3 > La gestion des affaires individuelles	74
V La coopération internationale	76
1 > Le cadre juridique : les conventions	77
2 > La protection consulaire : une approche à plusieurs dimensions	88
3 > La protection de la famille : un secteur rénové et renforcé	90
VI L'adoption internationale	94
1 > L'adoption internationale en 2008	95
 Annexes	98
1 - Liste électorale consulaire : le nombre d'inscrits par circonscriptions électorales AFE au 10 mars 2009	99
2 - Statistiques AFE	106
3 - Demandeurs d'emploi	128

Éditorial



Nombreux sont les événements qui ont marqué ces douze derniers mois pour nos communautés françaises de l'Étranger comme pour l'Assemblée des Français de l'étranger et la DFAE :

Qu'il me soit d'abord permis de saluer l'élection ou la réélection de quatre d'entre nos sénateurs des Français de l'Étranger en septembre dernier. Temps fort de la vie de l'Assemblée des Français de l'Étranger, ce rendez-vous citoyen n'est pas le seul qui ait attesté la vitalité et l'importance reconnue aux institutions représentatives des quelque 2,3 millions de nos compatriotes établis hors de France. La réforme constitutionnelle de juillet 2008, en instaurant le principe de leur représentation à l'Assemblée Nationale, aura pour effet de porter à 23 le nombre des parlementaires élus, directement ou non, par les Français de l'Étranger. Attendue depuis longtemps, cette réforme va prochainement prendre ses contours législatifs : le nombre des circonscriptions a été fixé à 11 après avis positif de la Commission Nationale instituée pour accompagner ce processus, l'adaptation du code électoral à la spécificité de la désignation des députés de l'Étranger est en cours.

Les sénateurs des Français de l'Étranger, les élus de l'AFE, la Direction des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire ont été étroitement associés à la mise en place de cette réforme, à la définition de laquelle le Ministre a attaché une importance toute particulière.

Le renouvellement par nos compatriotes d'Afrique et des Amériques, le 7 juin 2009, de 79 des élus de l'AFE a fourni une autre preuve de l'intérêt de nos communautés à l'étranger pour la vie publique. Si le taux de participation est encore insuffisant (un peu plus de 20%), le nombre des votants pour la zone A a nettement progressé par rapport à celui de 2003 : 69 000 contre 55 000 il y a six ans.

Le taux de renouvellement des élus de la zone A (plus de 50 % en Afrique, 50 % exactement sur le continent américain), la progression très sensible de la parité Hommes-Femmes attestent la vitalité d'une Assemblée sur laquelle l'Administration doit s'appuyer en confiance pour apporter à nos concitoyens les services de proximité et de qualité qu'ils sont en droit d'exiger.

Certes, des progrès doivent être accomplis : le vote électronique, à la préparation duquel les élus ont participé de façon active et pertinente – qu'il me soit ici permis de les remercier – est encore perfectible, mais l'expérience vaut d'être poursuivie : 6 000 Français ont choisi ce mode d'expression, dont il est raisonnable de penser qu'il sera plus « populaire » encore lors des rendez-vous de 2012.

La modernisation de nos procédures et de nos structures ne marque pas le pas : l'occasion m'est ici donnée de dissiper les inquiétudes que la définition, en 2008-2009, des orientations de la Révision Générale des Politiques Publiques a pu soulever auprès de nos compatriotes. Le réseau consulaire ne va-t-il pas se rétrécir ? Les services rendus ne vont-ils pas être plus limités ? La relation de proximité avec les consulats ne va-t-elle pas souffrir de cet exercice ?

Autant de questions légitimes qu'un revers de main ne suffit pas à balayer. Notre réseau consulaire, tout comme celui de nos ambassades restera universel, mais l'universalité du réseau n'exclut pas sa rationalisation. Des postes seront érigés en pôles régionaux, dont les compétences pourront être celles d'un « back office », tandis que les postes en périphérie conserveront leurs fonctions d'accueil du public, d'autres auront le monopole d'une compétence aujourd'hui éclatée entre plusieurs postes, d'autres enfin conserveront une mission de protection consulaire tout en assurant une veille politique et culturelle dans leur circonscription.

Le Département n'a du reste pas attendu le coup d'envoi de la RGPP pour aménager en profondeur nos structures consulaires. L'émergence depuis le début de l'actuelle décennie de pôles de compétences spécifiques en matière de visas ou d'état civil, l'apparition des Consulats à Gestion Simplifiée, en font foi. D'ici à la fin de 2009 nos consuls honoraires, dont la contribution au bon fonctionnement du réseau n'est pas à démontrer, verront leurs responsabilités élargies. Ce chantier apparaît, avec la nécessaire modernisation des procédures, comme la condition sine qua non de la réussite de la RGPP : une architecture simplifiée voire resserrée du réseau consulaire ne peut être acceptée que si l'usager conserve l'assurance d'un service de proximité.

Parallèlement aux évolutions de l'administration consulaire à l'étranger, les structures de notre administration centrale ont été réorganisées dans le cadre de la réforme globale du Département mise en place par décret du 16 mars 2009. S'agissant de la DFAE, désormais Direction des Français à l'Etranger et de l'Administration consulaire, trois points méritent plus particulièrement d'être relevés :

- la sous direction de la Sécurité des Personnes est devenue le « noyau dur » du Centre de Crise. Si le CDC, directement rattaché au Ministre depuis sa création en juillet 2008, ne fait plus désormais partie de la DFAE, il n'en reste pas moins que leurs missions sont intimement liées : nos compatriotes et leurs élus attendent légitimement des deux administrations synergie et complémentarité ;

- autre innovation importante : la création au sein de la DFAE d'un Service de l'Adoption Internationale. Sur la base des recommandations faites par M. Colombani dans un rapport remis en 2008 au Président de la République, il a été décidé de renforcer le rôle de l'État sur un sujet sensible pour nos concitoyens : l'adoption. Mieux coordonner les acteurs de l'AI, parler d'une seule voix dans les instances internationales spécialisées, œuvrer pour la protection de l'enfance en promouvant une coopération active en ce domaine avec nos partenaires étrangers, telles sont quelques unes des orientations assignées à ce nouveau service, reconnu par nos partenaires comme la Haute Autorité française de l'AI dans le cadre de la convention Internationale de la Haye sur l'Adoption.

- la réforme du 16 mars dernier renforce également notre action pour la protection des droits des personnes, une sous direction nouvelle au sein du Service des Conventions, des Affaires civiles et de l'Entraide Judiciaire ayant été érigée à cet effet.

Nous disposons donc d'outils bien adaptés aux enjeux de nos communautés françaises de l'Etranger. La bonne adéquation des uns aux autres est d'autant plus nécessaire que le triennum 2009-2011 sera sur le plan budgétaire très contraint. L'aide aux Français les plus défavorisés devra être d'abord « fléchée » vers les plus déshérités d'entre eux hors d'Europe où nos partenaires de l'U.E. peuvent prendre le relais des concours accordés par nos postes ; l'aide aux enfants scolarisés à l'étranger devra aussi faire l'objet d'une attention particulière. La progression spectaculaire des dotations accordées aux bourses et l'introduction de la gratuité pour le second cycle du secondaire (47 millions d'Euros en 2007 et 126 en 2011) devra, compte tenu de l'explosion prévisible de la demande, être « encadrée » par tous les acteurs de notre système scolaire à l'étranger. La Direction des Français à l'étranger et de l'Administration Consulaire à laquelle la L.O.L.F. a confié la responsabilité de la tutelle de l'État en ce domaine apportera tout son concours aux partenaires de notre réseau pour que soient satisfaits dans les meilleures conditions les besoins des quelque 80 000 enfants français scolarisés dans notre réseau.

Alain CATTÀ

*Directeur des Français à l'étranger
et de l'Administration consulaire*

La direction des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire



Monsieur Bernard KOUCHNER
Ministre des affaires étrangères et européennes
Président de l'Assemblée des Français de l'étranger



Monsieur Pierre LELLOUCHE
Secrétaire d'État chargé des Affaires européennes



Monsieur Alain JOYANDET
Secrétaire d'État chargé de la Coopération
et de la Francophonie



Odile SOUPISON
Chef du service des Français
à l'étranger



Alain CATTÀ
Directeur des Français à l'étranger
et de l'Administration consulaire



Jean-Paul MONCHAU
Chef du service
de l'adoption internationale



Jean-Charles DEMARQUIS
Sous-directeur
de l'administration des Français



Christophe BOUCHARD
Chef du service des conventions,
des affaires civiles et de l'entraide judiciaire



Eric LAMOUREUX
Sous-directeur de l'expatriation,
de la scolarisation et de l'action sociale



Assia SIXOU
Sous-directrice des conventions
et de l'entraide judiciaire



Jean-Pierre MONTAGNE
Sous-directeur de l'état civil et de la nationalité,
Chef du Service central de l'état civil



Mahrez ABASSI
Sous-directeur de la protection
des droits des personnes



Denis FRANÇOIS
Secrétaire général de
l'Assemblée des Français de l'Étranger



Catherine CALOTHY
Chef de la mission
pour la politique des visas



Gilles FAVRET
Chef de la mission de gestion
administrative et financière

